

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 12 MAI 2016

L'an deux mil seize, le douze mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PERRION Gilbert, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 mai 2016

Présents : PERRION Gilbert, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUBERT Serge, BRIERE Gisèle, JOUNIER Josiane, GUIHO Christian, MORICE Chantal, DEGRES Odile, BEGOT Jean-François, DUQUENNE Patrice, LUCAS Eric,

Absent excusé : BAHUON Julien, SEILLER Christine

Pouvoir : Madame SEILLER Christine donne pouvoir à Monsieur LUBERT Serge pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice15

Nombre de Conseillers présents.....13

Nombre de Conseillers votants.....14

Choix du secrétaire de séance : Monsieur LUCAS Eric

Approbation du procès-verbal de la séance du 17 mars 2016

Monsieur le maire précise qu'un point est à supprimer de l'ordre du jour du conseil municipal :

- décision modificative budget commerce

1. Intervention Association Eveil

Dans le cadre du renouvellement du projet du centre social EVEIL, intervention de l'association. Des ateliers ont été proposés sous forme de petits groupes afin de réfléchir sur quatre thématiques :

- Le vieillissement de la population : les activités évoquées sont les jeux intergénérationnels, ciné seniors, semaine bleue, atelier mémoire et atelier informatique. Il a été constaté que les jeunes retraités « voyagent » d'une association à une autre car ils ne se sentent pas à l'aise d'intégrer le club des retraités. « L'outil en main » serait une piste à privilégier afin de faire partager les savoirs faire auprès des jeunes de la commune.

- Les démarches de solidarité : Les jardins partagés sont un lieu d'échange, permet de faire des connaissances et par conséquent de rompre l'isolement.

Le covoiturage est également évoqué avec la mise en place d'une liste de personnes bénévoles pour aller au marché par exemple. Pourquoi pas une mise à disposition du minibus de l'association d'Eveil.

- Les jeunes et jeunes adultes : pas énormément de structure permettant de les identifier mais il y a un PIJ sur le territoire (Point Information Jeunesse de Questembert Communauté). Manque de possibilité de déplacement (transport en commun) sur la commune notamment pour les jeunes n'ayant pas de permis de conduire ou de véhicule. La communication entre les différentes structures d'aide aux jeunes (association éveil, mission locale, PIJ,...) n'est pas suffisante.

- La petite enfance : demande d'un multi accueil sur le territoire de la commune. Cela augmenterait le dynamisme communal et attirerait davantage de familles. Il est précisé qu'il y a un projet de micro-crèche sur le territoire de la Communauté de communes.

2. Intervention Madame MAYET : présentation et choix du logo

Madame MAYET présente son travail de graphiste avec deux logos. Le conseil municipal après délibération approuve à 12 voix pour, le premier logo présenté ci-dessous :



Le choix du logo s'inscrit dans une refonte globale de la communication de la commune notamment avec le site internet.

3. Demande de subvention : sécurisation du bourg

Le projet de sécurisation du bourg est en cours d'étude avec la commission voirie. Ce projet s'articulerait sur 3 ans. Le conseil municipal est appelé à délibéré afin d'autoriser Monsieur le Maire à demander les subventions suivantes pour la sécurisation du bourg de la commune :

- Conseil départemental du Morbihan :
 - o Programme de solidarité territoriale
- Etat :
 - o Amende de police
 - o DETR

Après délibération, le conseil municipal approuve les demandes de subventions

4. Création commission « projet école publique »

Afin de suivre le projet d'extension de l'école publique, une commission municipale est créée. Les élus nomment à l'unanimité des délégués au sein du conseil municipal :

- Gilbert PERRION
- Maryse ELAIN
- Odile DEGRES
- Jean-François BEGOT
- Eric LUCAS

5. Création commission « projet lotissement »

Afin de suivre le projet de création de lotissement communal, une commission municipale est créée. Les élus nomment à l'unanimité des délégués au sein du conseil municipal.

- Gilbert PERRION
- Serge LUBERT
- Gisèle BRIERE
- Josiane JOUNIER
- Chantal MORICE
- Jean-François BEGOT

6. Modifications commissions

Après 2 ans de fonctionnement, le conseil municipal est appelé à délibérer sur la pertinence et la réorganisation de certaines commissions communales :

- La commission patrimoine et bâtiments/salles sont réunies. Les membres de la nouvelle commission sont :

- Gilbert PERRION
- Laurent LE COINTE
- Serge LUBERT
- Gisèle BRIERE
- Josiane JOUNIER
- Chantal MORICE
- Jean-François BEGOT
- Eric LUCAS

- Suppression de la commission « développement durable ». La notion de développement durable doit cependant être intégrée dans chacune des commissions.

- La commission « information/site internet/culture » et « médiathèque » sont réunies. Les membres de la nouvelle commission sont :

- Serge LUBERT
- Chantal MORICE
- Odile DEGRES
- Jean-François BEGOT
- Christine SEILLER

- La commission « animation » et « fleurissement/illumination » sont réunies. Les membres de la nouvelle commission sont :

- Gilbert PERRION
- Maryse ELAIN
- Serge LUBERT
- Gisèle BRIERE
- Josiane JOUNIER
- Chantal MORICE
- Patrice DUQUENNE

- Maryse ELAIN fera partie de la commission « Activités périscolaires/enfance jeunesse ».

7. Subvention ACCA : Lutte contre les ragondins

Dans le cadre de sa lutte contre les ragondins, l'association ACCA perçoit chaque année une subvention en fonction du nombre de prise de l'ensemble des piégeurs. L'année passée, une subvention de 870.50€ leur a été attribuée. Monsieur le Maire informe qu'il est constaté une diminution globale des prises de ragondins sur la commune mais également au niveau départemental.

Proposition année 2016

Nombre de piégeurs	Forfait par piégeur	Nombre de prise	Montant par prise
6	30,50€	201	2,50€
PROPOSITION : (6 x 30,50€) + (201 x 2,50€) = 685,50€			

Après délibération, le conseil municipal garde le même mode de calcul et approuve la proposition ci-dessus.

8. Aide financière communale pour la lutte contre les frelons asiatiques

La commune a décidé en 2015 de proposer le remboursement de la moitié des frais liés à la destruction de nids de frelons asiatiques, l'autre moitié étant prise en charge par le conseil

départemental. Ce dernier ne remboursant plus depuis le mois d'août 2015, suite à la loi Notre, le conseil municipal est appelé à délibérer afin de conserver la prise en charge de la commune. Après délibération, le conseil municipal décide de continuer de financer la destruction de nids de frelons asiatiques comme suit : 50% de la dépense dans la limite de 100€ d'aide communale.

9. Crédits alloués aux écoles au titre de l'année 2016 (fournitures, voyages scolaires, arbre de Noël)

Le conseil municipal est appelé à délibérer afin de déterminer le montant des crédits alloués aux écoles de la commune. Pour rappel, l'année passée, la subvention était la suivante :

Aides allouées par enfant aux écoles	2015
fournitures scolaires	40,00 €
voyages pédagogiques	30,00 €
arbre de Noël	8,00 €

Après délibération, le conseil municipal décide de maintenir les montants ci-dessus pour l'année 2016.

10. Facturation copies couleur

Les associations de la commune ont une gratuité totale en ce qui concerne les copies (couleurs et NB). Afin de limiter les excès et le gaspillage, il est proposé au conseil municipal de voter une facturation des copies couleur.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité de facturer les copies couleur aux associations :

0.20€ A4 couleur

0.40€ A3 couleur

La copie noir et blanc reste gratuite pour les associations de la commune.

11. Soutien au collectif régional de défense de l'école rurale

Monsieur le Maire informe que suite à l'annonce de la Ministre de l'Education nationale de son intention de diminuer le nombre d'écoles, un collectif régional de commune rurale s'est mis en place. L'organisme se mobilise et demande aux communes de la région un soutien.

Après délibération, le conseil municipal décide d'apporter son soutien au collectif régional de défense de l'école rurale.

12. Caution OGEC école privée

Suite à des infiltrations d'eau dans la toiture d'un bâtiment de l'école Saint Sixte, l'OGEC de l'école Saint Sixte demande à la commune une caution à hauteur de 50% d'un prêt de 73 000,00€. Cette caution annulerait celle de 2014 déjà acceptée.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité la mise en place de la caution telle que précitée pour l'OGEC de l'école privée.

13. Atlantic ingénierie : convention de servitude ERDF

La société Atlantic Ingénierie est chargée par ERDF d'une étude dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique. Les travaux envisagés empruntent une propriété communale. Après délibération et présentation de la parcelle, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les conventions de servitudes avec ERDF sur la parcelle ZP 281.

14. Achat table de pique-nique

Le conseil municipal est appelé à délibérer pour l'achat de 8 tables de pique-nique qui seront installées sur le territoire communal.

Prestataires	Prix unitaire
ESPACE CREATIC Table traditionnelle - 100% matériau recyclé issu du tri-sélectif Longueur 200cm	474,00€ HT
LE DORE MATERIAU	294,00€ HT

Table Brehat – pin à poser	
ESPACE URBAIN Plastique 100% recyclé – Longueur 180 cm – Semi kit	740,00€ HT
Plastique 100% recyclé – Longueur 145 cm – Kit	638,00€ HT

Après délibération, le conseil municipal approuve l'achat de 8 tables de pique-niques en matériau recyclé pour un prix unitaire de 474,00€ HT avec la société Espace Créatic.

Les tables seront installées au niveau de la salle de sports, à l'école, au lavoir, au presbytère. Il est proposé de faire l'achat de signalétique pour les aires de pique-niques. Il est également proposé d'acquérir un barbecue fixe au niveau de l'aire du lavoir.

15. Achat de terrain lotissement

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- approuve l'acquisition des parcelles pour le futur lotissement situées sur la Commune de Limerzel au prix de 9 € le m²,
- précise que les crédits nécessaires à la dépense ont été prévus au Budgets Primitifs 2016,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la vente.

Les terrains concernés sont les suivants :

- AA 191 (GUEGAND) : 2089m² soit 18 801,00€
- AA 190 (QUEDINIAC) : 1068m² soit 9 612,00€
- AA 192 (SCULO) : 1 419m² soit 12 771,00€
- AA 193 (GUILLOTIN) : 1 403m² soit 12 627,00€

- ZR 162 et ZR 163 (JEHANNO) : 1670m² soit 15 030,00€

16. Questions et informations diverses

- Présentation des deux nouveaux contrats : Kevin LAURIERE et Anne QUEDINIAC

- Baisse des dotations : Monsieur le Maire informe qu'il a été constaté une baisse des dotations d'état pour la commune.

	2015	2016
DGF des communes : dotation forfaitaire	194 722,00€	174 077,00€
DGF des communes : dotation de solidarité rurale « bourg centre »	73 768,00€	75 198,00€
DGF des communes : dotation de solidarité rurale « péréquation »	28 985,00€	31 780,00€
DGF des communes : dotation de solidarité rurale « cible »	24 140,00€	0,00€
DGF des communes : dotation nationale de péréquation	41 531,00€	37 634,00€

- PLUi : Phase de PADD : la remise du document va être retardée au mois de septembre. Les éléments sont consultables sur le site de la Communauté de communes. Un article sera inséré dans le prochain bulletin municipal.

- IAV : La commune doit refaire avec un bureau d'étude son inventaire des zones humides car fait avant 2008.

Fin de la séance : 23h30